

OBJET : (031) ASSEMBLEE LOCALE : MAJORATION ET INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE VINGT SEPT MAI,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 21 mai 2025, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC M. FABRE,
Adjoints
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER,
Mme RICARD, Mme HELT, M. PERRET,
M. BOISCO
Le nombre de conseillers
en exercice est de 35
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
Mme ACHOUR, M. HUMEAU, Mme SAIDI, M. LEGUEIL,
M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO, Mme RODRIGUEZ,
Mme JACQUET-LEGER, M. FALMENT et M. BOULIGNAC
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme QUEYRAT-MAUGIN à	Mme TROUZIER EVEQUE
M. GUEUDIN à	M. JAMET
M. PONCHEL à	Mme SAIDI
Mme RODRIGUEZ à	M. FLEURIER
Mme CHRISTIN à	M. LEGUEIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FAUCONNIER

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du ... 28 mai 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20250527 - DL2025 - 51 - X

Publiée le ... 28 mai 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire
Par délégation

Le Directeur Général Adjoint des services

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/51 du 27 mai 2025

OBJET : (031) ASSEMBLEE LOCALE : MAJORATION ET INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2122-21, L 2123-20 à L 2123-24-1, et R .2123-23,

Vu la loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Vu la délibération n°2020/29 du 3 juillet 2020 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 10,

Vu la délibération n°2020/90 du 3 juillet 2020 portant majoration indemnités de fonctions des élus,

Vu la délibération N°2025/50 du 27 mai 2025 portant élection d'un nouvel adjoint,

Vu l'arrêté municipal N°2025/43 du 15 mai 2025, portant retrait des délégations et de signatures conférées à Monsieur FLAMENT 4^{ème} adjoint au Maire,

Considérant que le nouvel adjoint au Maire occupera dans l'ordre du tableau des adjoints le dernier rang,

Considérant qu'il convient donc d'établir une nouvelle répartition de l'enveloppe affectée aux indemnités des élus.

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 24

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 11

DECIDE :

Article 1 : L'enveloppe globale maximale des indemnités de fonctions est arrêtée comme suit :

1- Enveloppe de base :

1.1- Maire : 90% de l'indice brut terminal pour une commune de la strate de 20.000 à 49.999 habitants.

1.2- Adjoints : 10 postes x 33 % de l'indice brut terminal.

Soit un montant total 17 264,18 €.

Article 2 : L'enveloppe globale est répartie entre le Maire, les dix Adjoints, les Conseillers Municipaux Délégués.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont ouverts à l'article 92-021 du budget principal en cours.

Article 4 : Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Article 5 : **D'abroger** la délibération N°2025/46 du 03 avril 2025.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N°2025/51 du 27 mai 2025

Article 6 : De préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Evelyne FAUCONNIER
Conseillère municipale
déléguée au cadre de vie

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Evelyne Fauconnier', is written over the printed name and title.